

Règlement intérieur du Tremplin Jeunes Talents

Article 1 – Informations pratiques :

La sélection des finalistes du Tremplin Jeunes Talents aura lieu le **samedi 6 avril 2024** à l'Ecole de musique et de danse d'Enghien-les-Bains (8, Bd Hippolyte Pinaud 95880 Enghien-les-Bains). L'inscription est gratuite et se fait :

> Soit en retour du formulaire par courrier à Saxetera, 29 rue Albert Molinier 95410 Groslay

> Soit par mail à saxeteraproduction@gmail.com

> Soit par internet sur le site www.saxetera-production.com

La finale publique se déroulera le 25 mai 2024 au théâtre Silvia Monfort à Saint Brice Sous Forêt.

Article 2 – Un concours, deux catégories :

Le concours se divise en deux catégories : la catégorie « jeunes espoirs » et la catégorie « confirmés ».

Article 3 – Sélection des participant·e·s au concours :

La date limite d'inscription au concours est le **vendredi 1^{er} mars 2024**.

La sélection des participant·e·s se fera sur vidéo. Les vidéos doivent répondre à des consignes distinctes suivant si la personne candidate à la catégorie « jeunes espoirs » ou à la catégorie « confirmés » du concours :

- Pour participer à la catégorie « jeunes espoirs » du concours, le·a participant·e doit envoyer une vidéo interprétant un titre de son choix. (**reprise**). La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 20 ans le jour de l'inscription.
- Pour participer à la catégorie « artistes confirmés » du concours, le·a participant·e doit envoyer une vidéo interprétant deux titres, dont **une reprise de son choix et une création**. La vidéo doit être filmée d'un seul tenant, de plain-pied. La limite d'âge est fixée à 30 ans le jour de l'inscription.

Les vidéos doivent être envoyées avec le formulaire sur le site www.saxetera-production.com ou par WeTransfer à l'adresse mail saxeteraproduction@gmail.com.

La sélection des participant·e·s à la suite du concours sera annoncée aux candidat·e·s le **jeudi 7 mars 2024**.

Article 4 – Déroulement de l'épreuve :

Lors de l'épreuve de sélection, qui se déroulera le **samedi 6 avril 2024**, les candidat·e·s retenu·e·s devront chanter :

- Catégorie jeunes espoirs : deux reprises de leur choix, qui peuvent être différentes de celle présentée pour la sélection, une en anglais et une en français.
- Catégorie confirmés : une reprise de leur choix et un titre original de leur choix

Les candidat·e·s des deux catégories peuvent se faire accompagner par les musicien·ne·s de leur choix (maximum 4 personnes) ou des bandes sonores. Nous mettons également à leur disposition un pianiste accompagnateur. Si les candidat·e·s souhaitent être accompagné·e·s par le pianiste, il est possible de répéter gratuitement pendant une séance de 30 minutes avec lui le samedi 6 au matin.

Le jury sera composé de personnalités du monde musical.

Les candidats sélectionnés pour accéder à la finale du Tremplin répèteront le samedi 25 mai au matin avec un groupe de musiciens professionnels, et se produiront l'après midi. Le concours sera public, et le choix du lauréats se fera à 50% sur choix du jury et à 50% suite aux votes du public.

Article 5 – Prix à gagner :

Les prix sont communs aux deux catégories. Un accompagnement artistique d'un an est à remporter, débouchant sur :

- Trois concerts sur la saison 2024-2025 dans plusieurs villes de l'agglomération de Plaine Vallée, avec accompagnés par des musicien·ne·s fournis par l'organisation. Les lauréats de la catégories Jeunes Talents feront les premières parties des artistes confirmés.
Ces concerts seront rémunérés.
- La réalisation d'un EPK (Electronic Press Kit)